



TECHNIQUES DE CONSEIL EN IMAGE

■ PUBLIC CONCERNÉ :

Particulier (*grand public*) et professionnels (*commerçant, coiffeur, esthéticienne, styliste, profession libérale, salarié, etc....*) Personnes en réorientation professionnelle

■ OBJECTIFS :

- Acquérir les compétences techniques de Conseil en Image ;
- Identifier les différentes étapes des prestations du Conseil en Image : colorimétrie, l'auto-maquillage, l'analyse morpho-visagisme, morpho-silhouette, l'étude de style, gestion de la garde-robe, accompagnement shopping ;
- Savoir évaluer les besoins du client dans le but de le conseiller pour révéler et optimiser son potentiel au travers de son Image ;
- Être capable d'accompagner le client dans sa démarche de valorisation de son image globale ;

- **PRÉ-REQUIS :** Pas de prérequis, sauf pour les stagiaires de moins 21 ans être titulaire d'un CAP coiffure, esthétique et/ou avoir une expérience professionnelle dans le secteur du conseil, de la communication ou de la mode

- **DURÉE :** 5 jours / 35 heures

- **TARIF* : 1550€** (*financement personnel / 1850€ certification examen inclus*)
1740€ (*financement Organisme*)
1940€ *Financement CPF (Examen inclus)*
**Se référer aux CGV*

- **FORMATRICE :** Sophia MAILLARD
 Conseil en Image - Maquilleuse (18 ans d'expérience dans le domaine de la formation)

SESSION POUR UN EFFECTIF
DE 3/4 STAGIAIRES

Image & Communication

- L'importance de l'image dans la communication
- Déontologie du Conseil en Image
- La différence entre le Relooking et le Conseil en Image
- Les principes fondamentaux du Look



Les techniques de la colorimétrie

- La théorie des couleurs, Etude de la roue chromatique et son application
- Les techniques du drapping
- (*Méthode des 4/8 Saisons, et ses déclinaisons*)
- Féminin / Masculin



Les différentes formes de visage

- Morpho-visagisme et ses caractéristiques
- Etude des coiffures selon la morphologie du visage

Le conseil en maquillage

- Les techniques de maquillage adaptées au résultat du test du drapage -L'auto-maquillage (*Conseils & Astuces*)

Les styles vestimentaires



- Analyse de style personnalisé
- Identification des différents styles : books des styles
- Les accessoires : un outil complémentaire et indispensable au look

Les différentes morphologies du corps

- Morpho-silhouette (*corrections optiques adaptées à la morphologie*)
- Conseil vestimentaire & accessoires



La Garde-Robe

- Gestion garde-robe (*Roue d'activité*)
- Accompagnement Shopping / Personal Shopper

Le marketing et ses cibles



- Gérer le déroulement d'une prestation
- Matériel nécessaire
- **Evaluation des stagiaires et bilan du stage**

MOYENS PÉDAGOGIQUES : Méthode 4/8 saisons et ses déclinaisons, cercle chromatique, planches et book de styles, pantone, kit colorimétrie, méchier, perruques, matériel maquillage, tissuthèque, bilan, suivi... cas pratiques, mises en situation avec des modèles. Alternance de théorie et d'exercices pour favoriser l'acquisition des connaissances.

MATÉRIEL FOURNI : Dossier pédagogique de 200 pages de Conseil en Image + fiches techniques comprenant : la colorimétrie, les nuanciers couleurs, la morphologie des visages, fiche technique maquillage, morpho-coiffure, morphologie des silhouettes, étude de style (*féminin/masculin*) ...

MOYENS TECHNIQUES : PowerPoint, paperboard, test du drapping (*tissus pour la colorimétrie*)

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION : Notre organisme de formation s'engage à répondre dans les plus brefs délais à toute demande d'information relative pour toute formation. Une fois le contact établi, nous envisageons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans le mois suivant votre demande.

Délai inscription CPF (*Compte Personnel Formation*) 11 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ/DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES : Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Les aspects, l'accessibilité et le type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogiques sont à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation afin de pouvoir orienter ou accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

MODALITÉS D'ACCÈS AUX FORMATIONS : Soit dans le cadre du plan (*initiative de l'employeur ou du salarié avec l'accord de ce dernier*), soit à titre personnel.

ÉVALUATION DE LA FORMATION : Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin de la formation, certificat de réalisation de la formation. Bilan de fin de formation adressé au client si demandé. Evaluation en début et fin de formation : mise en situation, contrôle continu, test, QCM.



CALENDRIER 2023



- Les sessions à NICE sont organisées régulièrement

Consultez les dates sur notre site www.optimum-image



Sur demande

VALENCE - PARIS - CORSE

Possibilité de déplacement près de chez vous

INFORMATIONS



PRÉSENTATION

OPTIMUM IMAGE® est un Organisme de Formation Professionnelle enregistré en 2005 auprès de la DIRECCTE de la Région PACA sous le n° 93 06 05 78 706 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat », sa représentante légale est Sophia MAILLARD EI.

OPTIMUM IMAGE® est une marque déposée auprès de l'INPI, le siège est établi au **27, Avenue Auber « Palais Haydee » 06000 NICE.**

L'accès est pratique, il est desservi par tous les transports :



Pour s'y rendre :

- **Accès en TRAIN**, Arrivée terminus **NICE Ville**, descendre l'avenue Auber 3 minutes à pied
- **Accès en TRAMWAY**
 - ligne 1** Arrêt station **JEAN MÉDECIN - CC Nice Etoile** ou **GARE THIERS** - 5 minutes à pied
 - ligne 2** Arrêt station **JEAN MÉDECIN** 5 Boulevard Victor Hugo - 5 minutes à pied

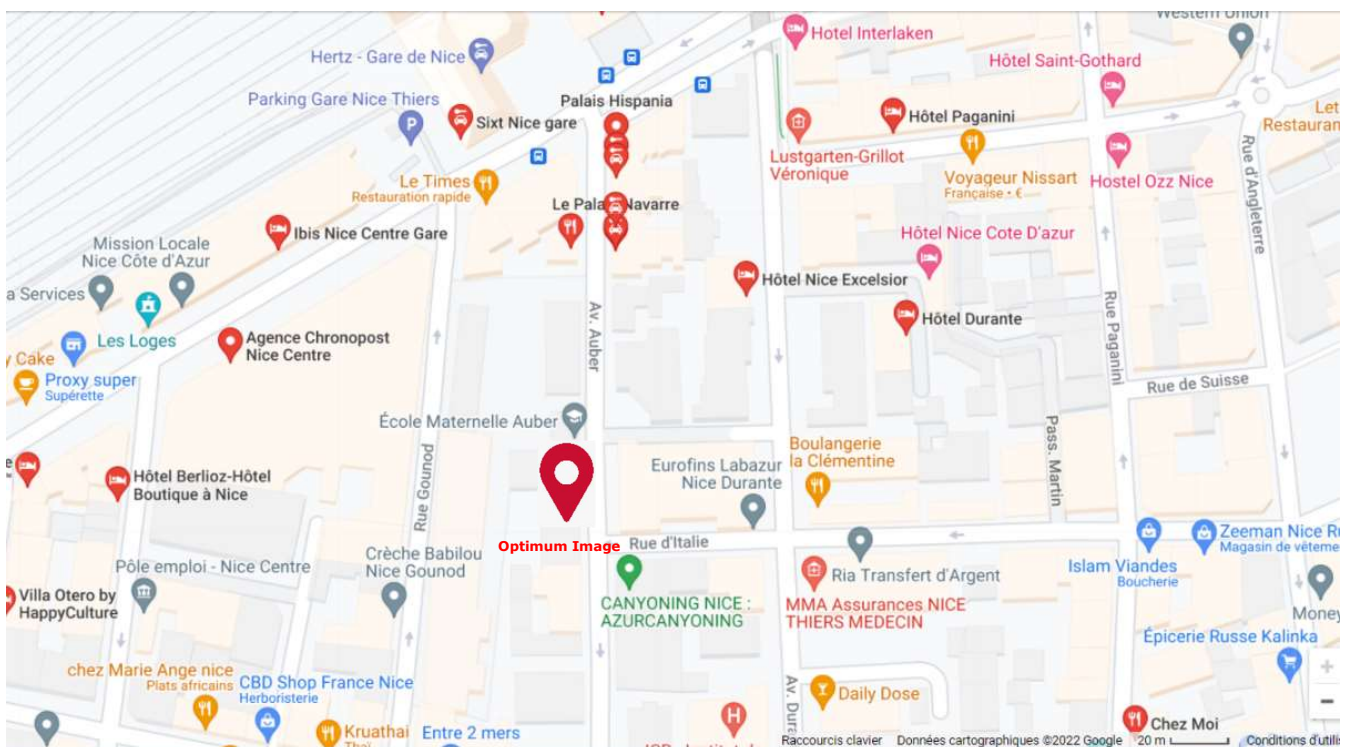
Venant de l'Aéroport International NICE CÔTE-D'AZUR - Promenade des Anglais

ligne 2 Direction **Nice Port Lympia** Arrêt station **JEAN MÉDECIN** - 5 minutes à pied

- **En BUS** Arrêt Gare Thiers / J. Médecin - 3 minutes à pied
- **Accès en voiture**
 - Parkings payants à proximité** : 5 minutes à pied
 - Parking Gare de Nice Avenue Thiers
 - Parking Mozart Avenue Auber



RESTAURANTS & HÔTELS
À PROXIMITÉ DE L'ORGANISME DE FORMATION
OPTIMUM IMAGE®



***N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information
ou de réservation***

Tél. 04 93 82 06 65 / Port. 06 72 10 66 45



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les Offres de services d'OPTIMUM IMAGE® relatives à des commandes passées par tout client individuel ou professionnel. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'OPTIMUM IMAGE®, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait qu'OPTIMUM IMAGE® ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'OPTIMUM IMAGE®, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

II. INSCRIPTION

Toute inscription sera prise en considération après validation de votre candidature (*entretien effectué au préalable avec Sophia MAILLARD responsable d'OPTIMUM IMAGE® concernant votre cursus personnel et professionnel, vos motivations, attentes et le choix du module qui correspond à vos objectifs*)

Délai d'accès 11 jours ouvrés dans le cadre du CPF (Compte Personnel Formation)

Un devis n'engage pas le centre de formation sur la disponibilité des places aux dates indiquées. Les inscriptions sont validées à réception de la fiche d'inscription signée et du chèque d'acompte ou de l'attestation de prise en charge.

La finalisation de votre inscription se déroule de la manière suivante :

Pour le particulier :

- Un contrat de formation professionnelle continue approuvée et signée par le bénéficiaire et l'organisme de formation
- Un chèque d'acompte soit **30%** du montant total de la formation, le solde le 1^{er} jour du stage.
- A compter de la date de la signature, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours de rétractation, il en informe l'organisme de formation par un courrier en recommandé avec accusé de réception.
- En cas de non-respect de ce délai, Optimum Image® se réserve le droit de conserver 30% du montant du stage.
- Toute formation non-décommandée au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de début est due à 70% du tarif. Toute formation non-décommandée au plus tard 2 jours ouvrables avant la date de début est due en totalité.
- En cas de cessation anticipée de formation du fait de l'organisme de formation et dans l'impossibilité pour le stagiaire d'assister à des sessions ultérieures seules les prestations non dispensées sont remboursées au prorata-temporis de leur valeur.
- Dans le cas où une seule personne est inscrite sur la session, celle-ci ne sera pas décalée, la personne bénéficiera d'une formation individuelle sans supplément de prix.

- Pour les formations qui sont organisées en dehors du siège social, le solde sera réglé 7 jours ouvrables avant le début du stage.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge des stagiaires.

Pour une personne ayant une prise en charge :

- Une convention simplifiée de formation approuvée et signée par le bénéficiaire et l'organisme de formation.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme : OPCO, ou votre entreprise, les documents officiels confirment le financement.

Aucune inscription ne sera validée sans l'envoi de l'ensemble de ces documents.

Toute inscription à une de nos formations validées par la signature du donneur d'ordre, constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente. Toute inscription valide l'accord du stagiaire et ou de l'entreprise, et de l'organisme de formation.

- **Conditions financières, règlement et modalités de paiement :**

Tous les prix sont indiqués en euros TTC (TVA non applicable art. 261-4-4°a du CGI)

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'Organisme de Formation OPTIMUM IMAGE.

Pénalités en cas de retard : 1.5 fois du taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » OPTIMUM IMAGE.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par OPTIMUM IMAGE au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à l'Organisme de Formation OPTIMUM IMAGE® au plus tard deux jours ouvrables avant le démarrage de la formation, OPTIMUM IMAGE® se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire.

III. CONVOCATION DE STAGE

Une convocation sera envoyée environ 1 mois avant le début du stage, comprenant toutes les informations utiles et pratiques (*intitulé de la formation, dates, horaires, accès, règlement intérieur ...*)

- **Horaires et accueil** Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les formations sont réalisées par l'organisme OPTIMUM IMAGE® au 27 Avenue Auber 06000 NICE (*sauf mention contraire*)
- Pour les formations qui se déroulent en dehors de Nice, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

IV. SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire un **Certificat de réalisation**, ainsi qu'une Attestation de fin de formation après évaluation des acquis.
- Si option Certification **RS 5304**, après examen devant un jury de professionnels un Certificat « Techniques de Conseil en Image »

V. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

- En cas de prise en charge à titre individuel, par une entreprise de tout ou partie de la formation, le stagiaire ou l'entreprise devra faire retourner à l'organisme de formation OPTIMUM IMAGE®, le devis daté et signé comportant la mention « bon pour accord » du représentant de la société ou du bénéficiaire en cas de prise en charge personnel.
- Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client. Le certificat de réalisation est adressé après la formation.
- En cas de prise en charge par un Organisme, l'accord de prise en charge de la formation devra être adressé avant le début de la formation à OPTIMUM IMAGE®.
- Règlement par un OPCO ou un autre organisme. En cas de règlement par l'OPCO ou un autre organisme, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à l'organisme de formation OPTIMUM IMAGE®. En cas de prise en charge partielle par un organisme, la différence sera directement facturée au Client par OPTIMUM IMAGE®.

VI. REPORT - ANNULATION

- Les demandes d'annulation ou de report doivent se limiter aux cas de force majeure et ne pourront être acceptées selon les conditions suivantes :
 - L'envoi d'une lettre recommandée avec AR au minimum 30 jours avant le début de la formation.
 - En cas de non-respect de ce délai, OPTIMUM IMAGE® retiendra une indemnité égale à 30% du montant total de la formation.
- OPTIMUM IMAGE® se réserve le droit en cas de force majeure d'annuler ou de reporter une session formation inscrite au calendrier jusqu'à 72 heures avant le début de session.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toutes autres circonstances échappant au contrôle raisonnable d'OPTIMUM IMAGE®.

VII. INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de formation du fait de l'organisme de formation et dans l'impossibilité pour le stagiaire d'assister à des sessions ultérieures seules les prestations non dispensées sont remboursées au prorata-temporis de leur valeur.

En cas d'annulation du stage, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du montant de la prestation de formation reste due à l'organisme de formation. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité sauf cas de force majeure.

VIII. DOCUMENTS REMIS

- En cas de perte par le stagiaire d'une ou plusieurs de ses attestations, un duplicata pourra être effectué à titre exceptionnel. Chaque duplicata sera facturé 15€.
- Pas duplicata concernant le Certificat « Techniques de Conseil en Image » **RS 5304**
- En cas de perte par le stagiaire de sa documentation, une nouvelle documentation lui sera facturée 100€.
- La documentation lui sera adressée après réception du règlement. L'ensemble des documents remis lors de la session de formation, conçus, rédigés, utilisés et remis aux stagiaires par OPTIMUM IMAGE® reste la propriété intégrale et, droits exclusifs d'exploitation de l'organisme de formation OPTIMUM IMAGE®, Sophia MAILLARD.

En aucun cas, ses documents pourront être utilisés à d'autre fin particulièrement pour dispenser une formation du même type, et par d'autres intervenants ou prestataires sous peine de litige. Seul un accord écrit pourra permettre de déroger cette clause. Tout litige non réglé à l'amiable entre le stagiaire et l'organisme, sera porté devant le Tribunal de Nice.

IX. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

- Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de Formation Optimum Image conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Optimum Image® conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Optimum Image® s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations, sauf autorisation expresse du droit à l'image des participants.

X. ASSURANCE

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire reste responsable vis-à-vis d'OPTIMUM IMAGE® et des tiers. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de nature diverse.

XI. DIFFÉREND – LITIGE

En cas de litige, vous pouvez contacter le centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice (CM2C) qui se chargera du traitement administratif de votre dossier soit sur la plateforme soit par le secrétariat du centre <https://cm2c.net/comment-nous-saisir.php>

Tout litige non réglé à l'amiable entre le stagiaire et l'organisme, sera porté devant le tribunal de NICE.

UNIQUEMENT SUR RDV

SUIVEZ-NOUS



Organisme de Formation Professionnelle
OPTIMUM IMAGE®
27 avenue Auber
« Palais Haydee »
06000 NICE
France

Tél. : + 33 (0)4 93 82 06 65
Port. : + 33 (0) 6 72 10 66 45

E-mail : contact@optimum-image.com



www.optimum-image.com
<https://www.facebook.com/optimumimage>
<https://www.instagram.com/sophiamailard/>

